

ANNEXE 1 : Classes et établissements spécialisés

1- Les options de l'enseignement spécialisé

- option A : enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants
- option B : enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants
- option C : enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant
- option D : enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives
- option E : aides spécialisées à dominante pédagogique
- option F : enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté
- option G : aides spécialisées à dominante rééducative.

2- Postes & établissements spécialisés

Classes spécialisées	Options
REGAD	E
CLIS - 1	D
- 2	A
- 3	B
- 4	C
Adjoint de SEGPA	F
Titulaire remplaçant ASH *	toutes options
UPI	D
SESSAD	option B et A
Enseignants référents	toutes options

* Les titulaires remplaçants sous la responsabilité de l'ASH fonctionnent dans tout le département et toutes les écoles, y compris les SEGPA et les CLIS.

Établissements spécialisés	Options
Grasse Maison d'arrêt	F
Menton Bariquand IME	D
Menton SEGPA Guillaume Vento (UPI)	D
Nice Centre Rossetti - IEM PEP	C
Nice Château déficients visuels	B et C
Nice hôpital de Cimiez	C
Nice hôpital de Lenvat	
- classes médecine interne	C
- classes psychiatrie	D
Antibes hôpital de la Fontonne	D
Nice les Chanterelles (St Antoine de Ginestière - Handicapés auditifs)	A
Nice Centre Berlioz	A
Nice IES Clément Ader	
- classes déficients auditifs	A
- classes déficients visuels	B
- classes spécialisées : poly handicapés	D
Nice Maison d'arrêt	F
Nice IRP la Luerna	D
Nice IRP Henri Matisse	D
Trinité- Maison de l'enfance	D
IR (Villeneuve-Loubet / Vence / La Gaude)	D
IME (Villeneuve-Loubet / Vence / La Gaude)	D